

512291-2026 - Mise en concurrence

Suisse – Services de conception technique pour la construction d'ouvrages de génie civil – Inspections principales 2027-2031 des ouvrages d'art sur les routes cantonales

OJ S 141/2026 24/07/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Services

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: Verkehr und Infrastruktur (vif), Realisierung

Adresse électronique: vif@lu.ch

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public, contrôlé par une autorité régionale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Inspections principales 2027-2031 des ouvrages d'art sur les routes cantonales

Description: 1.1.1 Contexte Les ouvrages d'art des routes cantonales doivent remplir leur fonction de manière fiable à tout moment. Afin de garantir leur sécurité et de préserver leur valeur, ils doivent faire l'objet d'une inspection principale tous les cinq ans. Les résultats de ces inspections, accompagnés de recommandations de mesures, constituent la base de la planification et de la coordination des éventuelles mesures d'urgence, contrôles, remises en état ou remplacements. Le présent contrat-cadre régit les inspections de 2027 à 2031 pour une durée de 5 ans. 1.1.2 Objectifs généraux, priorités en matière de qualité * Maintenir la sécurité et l'aptitude à l'usage pour les usagers de la route * Appliquer de manière cohérente des critères uniformes pour l'évaluation, l'appréciation de l'état et la recommandation de mesures * Garantir la disponibilité des effectifs et des ressources nécessaires à une exécution du projet irréprochable sur le plan technique, dans le respect des délais et de manière continue * Mettre en évidence l'urgence d'éventuelles mesures supplémentaires : restriction d'utilisation, contrôle, remise en état, renforcement, remplacement, etc. * L'évaluation doit tenir compte des exigences relatives aux itinéraires de transport exceptionnels * Référence au programme de travaux actuel du réseau routier cantonal 1.1.3 Organisation du projet – Maître d'ouvrage * Responsable du département Réalisation des routes : Daniel Pfiffner * Chef d'équipe Réalisation des routes : Pejo Zrakic * Chef de projet Réalisation des routes : Pejo Zrakic (changement possible) * Les bases de décision sont préparées par le rédacteur du projet en concertation avec le chef de projet vif, puis soumises au chef de service et au chef d'équipe pour décision 1.1.4 Description du projet Périmètre : * Le mandat porte sur un total d'environ 1 500 ouvrages des routes cantonales sur une période de 5 ans * Étendue des prestations conformément au point 1.2. Contraintes : * Il convient de tenir compte du programme de construction actuel pour les recommandations. * Le mandat est financé par le compte de résultat des ouvrages d'art. L'autorisation de dépense est demandée chaque année par le vif et constitue une condition préalable à la poursuite annuelle du mandat. 1.1.5 Conditions-cadres * Les inspections principales des ouvrages d'art doivent être effectuées par tronçon routier et de manière continue, conformément aux directives du vif. * Les inspecteurs doivent être titulaires d'un diplôme d'ingénieur civil. * Capacités en personnel et ressources en personnel qualifié pour une exécution du projet irréprochable sur le plan technique et dans le

respect des délais. * Une personne de contact (cheffe de projet globale / inspectrice 1) vis-à-vis du donneur d'ordre. * Au début des travaux d'inspection, un ouvrage pilote doit être traité par catégorie d'ouvrage.

1.1.6 Principes fondamentaux

- * Bases légales et dispositions de sécurité (Confédération et canton)
- * Normes SIA
- * Carte des routes cantonales : routes cantonales et communales – Géoportail du canton de Lucerne
- * Dossier technique « Ouvrages d'art » https://vif.lu.ch/download/fachordner/fachordner_kunstbauten
- * Modèles pour les partenaires <https://vif.lu.ch/download/vorlagen>
- * Dossiers d'ouvrages issus des archives des ouvrages d'art du Service des transports et des infrastructures (vif)
- * Documents issus de la base de données des ouvrages d'art comprenant des fiches techniques, des procès-verbaux d'inspection, des rapports de contrôle, des compilations de photos, la liste des dossiers, etc.
- * Fiche technique du vif sur la classification des classes d'état 2018 (annexe)
- * Rapport final des inspections principales 2025 servant de modèle pour la structure et le contenu – sera remis après attribution du mandat

1.1.7 Information, communication

- * La responsabilité en matière d'information incombe à la vif
- * Les informations destinées au public /à la presse sont communiquées exclusivement par la vif
- * Les réunions sont consignées dans un procès-verbal par le rédacteur du projet
- * Saisie de toutes les informations dans la base de données cantonale des ouvrages d'art (logo) par le mandataire selon les directives de la vif – les identifiants de connexion seront fournis au début du mandat

Identifiant de la procédure: 9249ddb-d-333e-4280-8b98-0ee22657e733

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: oui

Justification de la procédure accélérée: Plus d'informations dans la publication officielle sur simap.ch

2.1.1. **Objet**

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 71322000 Services de conception technique pour la construction d'ouvrages de génie civil

2.1.2. **Lieu d'exécution**

Pays: Suisse

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires: Sur l'ensemble du territoire du canton de Lucerne

2.1.4. **Informations générales**

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.6. **Motifs d'exclusion**

Sources des motifs d'exclusion: Avis

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale: Plus d'informations dans la publication officielle sur simap.ch

5. Lot

5.1. **Lot: LOT-0000**

Titre: Inspections principales 2027-2031 des ouvrages d'art sur les routes cantonales

Description: 1.1.1 Contexte Les ouvrages d'art des routes cantonales doivent remplir leur fonction de manière fiable à tout moment. Afin de garantir leur sécurité et de préserver leur valeur, ils doivent faire l'objet d'une inspection principale tous les cinq ans. Les résultats de ces inspections, accompagnés de recommandations de mesures, constituent la base de la

planification et de la coordination des éventuelles mesures d'urgence, contrôles, remises en état ou remplacements. Le présent contrat-cadre régit les inspections de 2027 à 2031 pour une durée de 5 ans.

1.1.2 Objectifs généraux, priorités en matière de qualité

- * Maintenir la sécurité et l'aptitude à l'usage pour les usagers de la route
- * Appliquer de manière cohérente des critères uniformes pour l'évaluation, l'appréciation de l'état et la recommandation de mesures
- * Garantir la disponibilité des effectifs et des ressources nécessaires à une exécution du projet irréprochable sur le plan technique, dans le respect des délais et de manière continue
- * Mettre en évidence l'urgence d'éventuelles mesures supplémentaires : restriction d'utilisation, contrôle, remise en état, renforcement, remplacement, etc.
- * L'évaluation doit tenir compte des exigences relatives aux itinéraires de transport exceptionnels
- * Référence au programme de travaux actuel du réseau routier cantonal

1.1.3 Organisation du projet – Maître d'ouvrage

- * Responsable du département Réalisation des routes : Daniel Pfiffner
- * Chef d'équipe Réalisation des routes : Pejo Zrakic
- * Chef de projet Réalisation des routes : Pejo Zrakic (changement possible)
- * Les bases de décision sont préparées par le rédacteur du projet en concertation avec le chef de projet vif, puis soumises au chef de service et au chef d'équipe pour décision

1.1.4 Description du projet Périmètre :

- * Le mandat porte sur un total d'environ 1 500 ouvrages des routes cantonales sur une période de 5 ans
- * Étendue des prestations conformément au point 1.2. Contraintes :
- * Il convient de tenir compte du programme de construction actuel pour les recommandations.
- * Le mandat est financé par le compte de résultat des ouvrages d'art. L'autorisation de dépense est demandée chaque année par le vif et constitue une condition préalable à la poursuite annuelle du mandat.

1.1.5 Conditions-cadres

- * Les inspections principales des ouvrages d'art doivent être effectuées par tronçon routier et de manière continue, conformément aux directives du vif.
- * Les inspecteurs doivent être titulaires d'un diplôme d'ingénieur civil.
- * Capacités en personnel et ressources en personnel qualifié pour une exécution du projet irréprochable sur le plan technique et dans le respect des délais.
- * Une personne de contact (cheffe de projet globale / inspectrice 1) vis-à-vis du donneur d'ordre.
- * Au début des travaux d'inspection, un ouvrage pilote doit être traité par catégorie d'ouvrage.

1.1.6 Principes fondamentaux

- * Bases légales et dispositions de sécurité (Confédération et canton)
- * Normes SIA
- * Carte des routes cantonales : routes cantonales et communales – Géoportail du canton de Lucerne
- * Dossier technique « Ouvrages d'art » https://vif.lu.ch/download/fachordner/fachordner_kunstbauten
- * Modèles pour les partenaires <https://vif.lu.ch/download/vorlagen>
- * Dossiers d'ouvrages issus des archives des ouvrages d'art du Service des transports et des infrastructures (vif)
- * Documents issus de la base de données des ouvrages d'art comprenant des fiches techniques, des procès-verbaux d'inspection, des rapports de contrôle, des compilations de photos, la liste des dossiers, etc.
- * Fiche technique du vif sur la classification des classes d'état 2018 (annexe)
- * Rapport final des inspections principales 2025 servant de modèle pour la structure et le contenu – sera remis après attribution du mandat

1.1.7 Information, communication

- * La responsabilité en matière d'information incombe à la vif
- * Les informations destinées au public /à la presse sont communiquées exclusivement par la vif
- * Les réunions sont consignées dans un procès-verbal par le rédacteur du projet
- * Saisie de toutes les informations dans la base de données cantonale des ouvrages d'art (logo) par le mandataire selon les directives de la vif – les identifiants de connexion seront fournis au début du mandat

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 71322000 Services de conception technique pour la construction d'ouvrages de génie civil

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Suisse

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires: Sur l'ensemble du territoire du canton de Lucerne

5.1.3. **Durée estimée**

Date de début: 01/01/2027

Date de fin de durée: 31/12/2031

5.1.4. **Reconduction**

Nombre maximum de reconductions: 0

5.1.6. **Informations générales**

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Pas encore connues

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. **Critères de sélection**

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.10. **Critères d'attribution**

Critère:

Type: Qualité

Description: Critères d'adjudication

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères:

Les critères d'adjudication sont définis dans les documents.

5.1.11. **Documents de marché**

L'accès à certains documents de marché est restreint

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante:

[https://www.simap.ch/de/redirect?](https://www.simap.ch/de/redirect?context=eyJwYWdlIjoicHJvamVjdCIsInJvbGUiOm51bGwslm9yZ0lkIjpudWxsLCJwcm9qZWN0SWQ)

[context=eyJwYWdlIjoicHJvamVjdCIsInJvbGUiOm51bGwslm9yZ0lkIjpudWxsLCJwcm9qZWN0SWQ](https://www.simap.ch/de/redirect?context=eyJwYWdlIjoicHJvamVjdCIsInJvbGUiOm51bGwslm9yZ0lkIjpudWxsLCJwcm9qZWN0SWQ)

Canal de communication ad hoc:

Nom: Simap.ch

5.1.12. **Conditions du marché public**

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Autorisée

Adresse de soumission: [https://www.simap.ch/de/redirect?](https://www.simap.ch/de/redirect?context=eyJwYWdlIjoicHJvamVjdCIsInJvbGUiOm51bGwslm9yZ0lkIjpudWxsLCJwcm9qZWN0SWQ)

[context=eyJwYWdlIjoicHJvamVjdCIsInJvbGUiOm51bGwslm9yZ0lkIjpudWxsLCJwcm9qZWN0SWQ](https://www.simap.ch/de/redirect?context=eyJwYWdlIjoicHJvamVjdCIsInJvbGUiOm51bGwslm9yZ0lkIjpudWxsLCJwcm9qZWN0SWQ)

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: allemand

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 31/08/2026 23:59:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 212 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Pas encore connu
Conditions relatives à l'exécution du contrat: Plus d'informations dans la publication officielle sur simap.ch
Facturation électronique: Requise
La commande en ligne sera utilisée: non
Le paiement électronique sera utilisé: oui
Arrangement financier: Plus d'informations dans la publication officielle sur simap.ch

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif fédéral
Description des délais d'introduction des procédures de recours: Voies de droit Un recours contre cet avis d'appel d'offres peut être formé dans un délai de 20 jours à compter de sa publication auprès du Tribunal cantonal de Lucerne, 4e chambre, Obergrundstrasse 46, case postale 3569, 6002 Lucerne. Le recours doit comporter une requête et ses motifs, et être déposé en double exemplaire. L'avis d'appel d'offres contesté et les pièces justificatives disponibles doivent y être joints.
Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Verkehr und Infrastruktur (vif), Realisierung

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: Verkehr und Infrastruktur (vif), Realisierung
Numéro d'enregistrement: e447373a-e500-41a0-b969-cd67e8c99247
Adresse postale: Arsenalstrasse 43
Ville: Kriens 2 Sternmatt
Code postal: 6010
Subdivision pays (NUTS): Luzern (CH061)
Pays: Suisse
Adresse électronique: vif@lu.ch
Téléphone: +41413181212

Rôles de cette organisation:

Acheteur
Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1. ORG-0002

Nom officiel: Tribunal administratif fédéral
Numéro d'enregistrement: BVGER
Adresse postale: Postfach
Ville: St. Gallen
Code postal: 9023
Subdivision pays (NUTS): St. Gallen (CH055)
Pays: Suisse

Adresse électronique: info@bvger.admin.ch

Téléphone: +41584652626

Adresse internet: <https://www.bvger.ch>

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

8.1. ORG-0003

Nom officiel: Simap.ch

Numéro d'enregistrement: CH001

Adresse postale: Holzikofenweg 36

Ville: Bern

Code postal: 3003

Subdivision pays (NUTS): Bern / Berne (CH021)

Pays: Suisse

Adresse électronique: support@simap.ch

Téléphone: +41584646388

Adresse internet: <https://www.simap.ch>

Rôles de cette organisation:

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 39348991-2721-46f8-857f-743b770fb249 - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 23/07/2026 02:25:56 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: allemand, français

Numéro de publication de l'avis: 512291-2026

Numéro de publication au JO S: 141/2026

Date de publication: 24/07/2026